



DOSSIER DE PRESSE

Avis de l'Académie vétérinaire de France

Vivre avec la Faune Sauvage : vers une gestion rationnelle des dommages et nuisances

1. Une prise de position pour une gestion rationnelle et éthique

L'Académie vétérinaire de France publie un rapport et un avis majeurs visant à **rénewer l'approche française de gestion des dommages causés par la faune sauvage**. Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, de réchauffement climatique et de recomposition des relations entre humains et animaux, cet avis préconise la mise en œuvre de **méthodologies scientifiques et éthiques pour dépasser les catégories réglementaires actuelles** (ESOD, espèces protégées, espèces chassables, nuisibles, etc.).

Cet avis appelle à reconsidérer la notion de « nuisibilité », trop souvent appliquée à une espèce dans sa totalité, alors que les dommages observés proviennent toujours d'individus, de populations ou de pratiques humaines dans un contexte local.

2. Contexte scientifique et sociétal

- **Effondrement de la biodiversité** dans les espaces ruraux : insectes, amphibiens, oiseaux.
- **Expansion démographique ou géographique de certaines espèces** posant localement problème.
- **Urbanisation croissante** (plus de 8 Français sur 10 vivent en commune urbaine, au sens de l'INSEE).
- **Nouveaux rapports entre humains et faune sauvage en ville.**
- **Évolution rapide des sensibilités autour du bien-être animal**, génératrice de clivages sociaux.

- **Débats conflictuels récurrents** à propos de la notion d'ESOD, d'espèces protégées occasionnant des dommages, du contrôle des pestes agricoles, de la gestion des risques sanitaires liés à la faune sauvage, etc.

L'avis rappelle que **tous les organismes vivants sont issus d'une longue évolution et participent au fonctionnement des socio-écosystèmes**. Elle rappelle aussi que les populations animales évoluent différemment selon les territoires et les échelles de temps dans une grande variété de socio-écosystèmes. L'Académie souligne que **les dommages causés aux activités humaines ou à d'autres espèces doivent être analysés au niveau local, en tenant compte des individus ou populations réellement concernés, et jamais de l'espèce entière**.

3. Objectifs de l'avis

- Fournir un éclairage scientifique dépassionné sur la cohabitation entre activités humaines et faune sauvage.
- Proposer une approche rationnelle, contextualisée et fondée sur la preuve.
- Clarifier les notions de dégâts, dommages, nuisances et préjudices.
- Aider les autorités, gestionnaires et acteurs locaux à prendre des décisions efficaces, éthiques et proportionnées.

3. Le message central de l'avis :

Vivre avec la faune sauvage exige une gestion rationnelle, fondée sur la preuve, proportionnée, non idéologique, éthique et compatible avec la préservation de la biodiversité.

4. Principe et recommandations

L'Académie vétérinaire de France préconise de mettre en œuvre des méthodologies intégrées permettant d'évaluer objectivement :

- les dommages occasionnés,
- les bénéfices écologiques rendus par les populations,
- les coûts et les impacts des mesures à mettre en œuvre pour prévenir, éviter ou compenser les dommages.

L'Académie Vétérinaire de France recommande donc aux parties gestionnaires de dommages et nuisances dus à la faune sauvage :

1. Que les bénéfices et dommages (services/disservices écosystémiques) soient objectivement caractérisés, quantifiés et comparés ;

2. De baser les décisions sur des structures de concertation permettant un dialogue fondé sur la preuve, entre toutes les parties prenantes du socio-écosystème ;
3. Que, dans le dialogue et une démarche éthique, soient préférées les actions non-létales de prévention du dommage ou de la nuisance ;
4. D'appuyer les options retenues sur la connaissance scientifique du socio-écosystème local et sur des expériences de terrain qui la complètent si nécessaire ;
5. Que toute décision soit suivie de la mesure de ses effets aux échelles de temps et d'espace appropriées sur les éléments adéquats du socio-écosystème, afin d'apprécier objectivement la pertinence de la décision, dans un processus itératif permettant, le cas échéant, sa correction.

5. Acteurs impliqués

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire ; Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, Office français de la biodiversité ; Préfets et commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage ; Chambres d'agriculture ; Détenteurs de droits de chasse, de piégeage ou de pêche ; Gestionnaires d'espaces, de réserves naturelles et de parcs nationaux ; Docteurs vétérinaires.

6. Contact presse

Télécharger le rapport et l'avis : <https://academie-veterinaire.fr/publications/avis-rapports-prises-de-position/avis-2025-avf-vivre-avec-la-faune-sauvage.html>

Contact presse : contact@academie-veterinaire.fr

